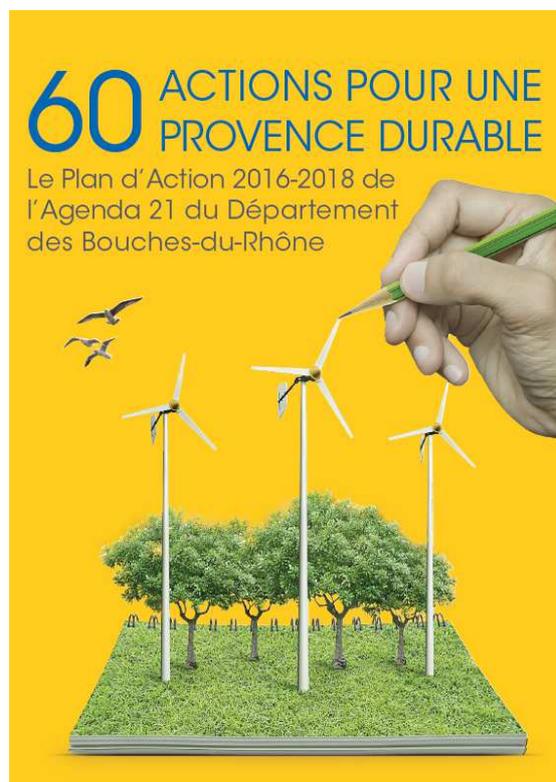




[RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE]

En application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) - article 255



RAPPEL DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

La promotion du développement durable dans les politiques publiques est inscrite dans la charte de l'environnement adoptée dans le cadre de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005). Elle précise dans son article 6 "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social."

L'article L3311-2 (modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V)) stipule que « **Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ». Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par le décret n° 2011-687.

Plus largement, cette prescription s'applique à toute collectivité territoriale ou EPCI de plus de 50 000 habitants. Selon le décret n° 2011-687, ce rapport comporte à la fois :

- ✎ le bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire.
- ✎ le bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Ces bilans sont effectués au regard des thématiques mentionnées à l'article L. 110-1 du code de l'environnement : « *L'objectif de développement durable (...) répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :*

- ✓ *La lutte contre le changement climatique*
- ✓ *La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*
- ✓ *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*
- ✓ *L'épanouissement de tous les êtres humains*
- ✓ *Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »*

Ils comportent en outre une « *analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et politiques publiques* » menées par la collectivité. Il s'agit là des éléments de méthode relatifs à :

- ✓ *la gouvernance et à la démarche d'amélioration continue, déterminants dans toute démarche de développement durable :*
- ✓ *la participation des acteurs ;*
- ✓ *l'organisation du pilotage ;*
- ✓ *la transversalité de l'approche ;*
- ✓ *le dispositif d'évaluation partagé, au service d'une stratégie d'amélioration continue ».*

La circulaire du 3 août 2011 éclaire également l'esprit et la finalité du rapport annuel de développement durable : « // *s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux* »

En prévoyant une présentation du rapport préalable aux débats sur le projet de budget, attestée par une délibération spécifique, le législateur vise à articuler logiquement ce bilan, qui traverse l'ensemble des actions de la collectivité, avec les orientations stratégiques et voies de progrès qu'il induit, et qui sont appelées à s'inscrire dans les propositions budgétaires pour l'année suivante.

INTRODUCTION

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est l'enjeu du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. À l'échelle de leur territoire, les collectivités locales sont les premières interpellées sur cette question tant leur sphère d'intervention est large.

Le Département renforce ses engagements sur cet enjeu :

En effet, dès le 18 juin 2015 a été lancé **un grand débat** associant tous les élus départementaux (majorité et opposition), les habitants et toutes les forces vives du département (acteurs économiques, sociaux, culturels, les intellectuels et les universitaires) : les Etats Généraux de Provence (5 mois de concertation, 30 réunions en ateliers autour de 4 thèmes, 66 auditions, 500 commentaires et contributions postés sur le site web, 600 contributions d'experts, 2 000 invités et 6 000 contributions du grand public).

Cette démarche participative s'est articulée autour de 4 thèmes, reflets des 3 piliers du développement durable (économie, social, environnement) :

- l'attractivité économique et le rayonnement;
- l'exigence sociale;
- l'équilibre et la préservation des territoires;
- la jeunesse.

Chacun a pu s'exprimer au travers du forum spécifiquement dédié sur le site du Conseil Départemental, de contributions écrites et de réunions mensuelles qui ont eu lieu de septembre à décembre 2015. Ces échanges ont permis de mettre en évidence une forte convergence dans le diagnostic portant sur la situation du département. Ce diagnostic peut se résumer par l'expression du paradoxe suivant : **le département des Bouches-du-Rhône dispose d'atouts exceptionnels qui, en théorie, devraient lui conférer une situation socio-économique particulièrement favorable. Et pourtant de nombreux indicateurs mettent en évidence des situations très contrastées selon les sujets et des indicateurs socio-économiques préoccupants.**

Pour promouvoir le développement durable dans ses politiques publiques le Département s'appuie sur un outil : l'Agenda 21.

Le projet a été conduit pour s'inscrire dans la durée, au cœur de l'activité de la Collectivité. C'est un outil méthodologique qui permet d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais aussi de mettre en cohérence les différentes politiques menées par le Département. Puisque éminemment transversale, ce qui en fait à la fois son intérêt et sa complexité, cette démarche nécessite :

- d'impliquer les agents de la Collectivité,
- d'associer les habitants et toutes les forces vives du département,
- de créer une culture commune,
- de bousculer les habitudes,
- et de créer des connexions entre les politiques publiques

Les nouvelles orientations stratégiques de l'Assemblée Départementale notamment celles issues de la démarche participative des Etats Généraux de Provence ont été intégrées au **Plan d'Action 2016-2018. Ce programme retient 5 axes et 19 enjeux prioritaires déclinés à travers 60 actions.** Ces actions concernent toutes les Directions de la Collectivité avec des objectifs en termes de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue.

SOMMAIRE

A. LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS 2016 DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
A.1 LES LEVIERS D'ACTION 2016 DU DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
A.2 QUELQUES CHIFFRES CLES - INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6
A.3 LE PLAN D'ACTION 2016-2018 DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL.....	7
A.3.1 TERRITOIRE RESPONSABLE : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	10
A.3.2 TERRITOIRE PRESERVE : PRESERVER LA BIODIVERSITE, PROTEGER LE MILIEU ET LES RESSOURCES	14
A.3.3 TERRITOIRE PARTAGE : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	18
A.3.4 TERRITOIRE SOLIDAIRE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS.....	22
A.3.5 TERRITOIRE DURABLE : PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE	27
B. LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.	31
B.1 LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE INTERNE	31
B.2. L'ANIMATION DU DISPOSITIF	32
B.3 LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE.....	33
B.4 LES MODALITES DE PARTICIPATION DES USAGERS.....	34

Nota Bene : Ce document n'est pas un « rapport d'activité » : les politiques publiques ne sont pas présentées de manière exhaustive, mais leur contribution au développement durable est mise en avant. Ce rapport a vocation à être annuel.

A. LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS 2016 DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1 LES LEVIERS D'ACTION 2016 DU DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En 2016, dans le cadre de l'Agenda 21, le Département a pu mobiliser plusieurs leviers d'intervention liés étroitement à l'exercice de ses compétences. Préalablement à leur mise en exergue, il convient de rappeler succinctement les domaines d'interventions Département.

Dans le cadre de ses prérogatives obligatoires, il intervient, en 2016, dans :

- **L'Action sociale** : insertion sociale et professionnelle, enfance, personnes en situation de handicap, personnes âgées et la gestion des prestations légales d'aide sociale (RSA par exemple).
- **L'Aménagement** : équipement rural, ports maritimes de pêche, transports routiers non urbains des personnes, routes départementales.
- **L'Environnement** : espaces naturels sensibles, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- **L'Education** : construction, entretien et équipement des collèges et gestion des agents techniques.

En 2016 le Département des Bouches-du-Rhône s'est également saisi de manière volontariste de plusieurs thématiques :

- La jeunesse
- La culture
- La politique de la ville et le développement du logement
- Le développement de l'agriculture
- L'emploi et le soutien aux grands projets d'aménagement
- Les relations internationales
- La santé
- Les aides aux communes
- Le tourisme
- Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur
- La protection de l'environnement
- L'accès au sport et le développement de la vie associative

Si le Département des Bouches-du-Rhône intervient aujourd'hui dans les champs de compétence cités précédemment, celles-ci sont amenées à évoluer à compter du 1^{er} janvier 2017 compte tenu des réformes territoriales en cours, notamment en matière de transports routiers non urbains, d'aide à l'autonomie de jeunes (Fond d'Aide aux Jeunes), et d'aide au logement (Fond de Solidarité Logement), d'équipements sportifs, de planification de la prévention et de la gestion des déchets....

Pour la plupart des thématiques, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, la collectivité n'intervient pas seule sur les questions de développement durable. En effet, elle met en œuvre ses politiques publiques en lien avec des partenaires, notamment publics, parapublics ou associatifs.

Le Département dispose de moyens importants d'action par le biais des marchés publics et des Délégations de Services Publics par exemple via l'utilisation de certaines dispositions du Code des Marchés Publics (articles, 14, 30, 53....). Celles-ci ont déjà fait l'objet d'expérimentations.

A.2 QUELQUES CHIFFRES CLES - INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce chapitre présente pour information quelques indicateurs territoriaux les plus récents (INSEE, 13/12/ 2016), **marqueurs des dimensions sociale, économique, environnementale et de gouvernance** :

	Bouches-du-Rhône		Région	France	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs - Dimension Sociale						
Espérance de vie à la naissance Hommes/Femmes	78 ans	80 ans	80 ans	79 ans	2008	2014
Disparité de niveau de vie (Rapport inter décile)	Non Disponible (ND)	3,88	3,73	3,50	Rupture de série statistique	2013
Pauvreté	ND	18,40 %	17,30 %	14,50 %	Rupture de série	2013
Jeunes non insérés	20,67 %	24,30 %	25,22 %	22,72 %	2008	2013
Part de la population éloignée de plus de 7 mn des services de santé de proximité (%)	ND	0,74 %	3,00 %	7,10 %	Rupture de série	2014
Population exposée au risque d'inondation	13,50 %	13,50 %	23,30 %	10,50 %	2008	2013

Indicateurs - Dimension Economique						
Taux d'emploi	58,20 %	59,03 %	60,92 %	63,22 %	2008	2013
Jeunes diplômés	41,47 %	42,88 %	40,24 %	42,90 %	2008	2013
Part des transports en commun pour se rendre au travail	12,78 %	14,20 %	10,30 %	14,83 %	2008	2013
Emplois de l'économie sociale et solidaire	9,71 %	10,10 %	10,00 %	10,50 %	2008	2014
Effort de recherche et développement	ND	ND	2,33 %	2,25 %	2009	2013

Indicateurs - Dimension Environnementale						
Valorisation de déchets ménagers	32,00 %	39,00 %	32,00 %	41,00 %	2009	2013
Artificialisation des sols	13,61 %	14,03 %	6,50 %	4,90 %	2006	2012
Surfaces cultivées en agriculture bio	9,00 %	18,10 %	15,21 %	3,93 %	2008	2013
Production de granulats	10 900 000 t	8 200 000 t	23 500 000 t	366 000 000 t	2007	2013
Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité	ND	ND	31,60 %	17,60 %	2005	2009

Indicateurs - Dimension de Gouvernance						
Taux de participation au premier tour des élections législatives (%)	58,39 %	57,64 %	58,05 %	58,18 %	2007	2012
Population concernée par une démarche Agenda 21	11,35 %	29,70 %	32,38 %	29,81 %	2011	2014

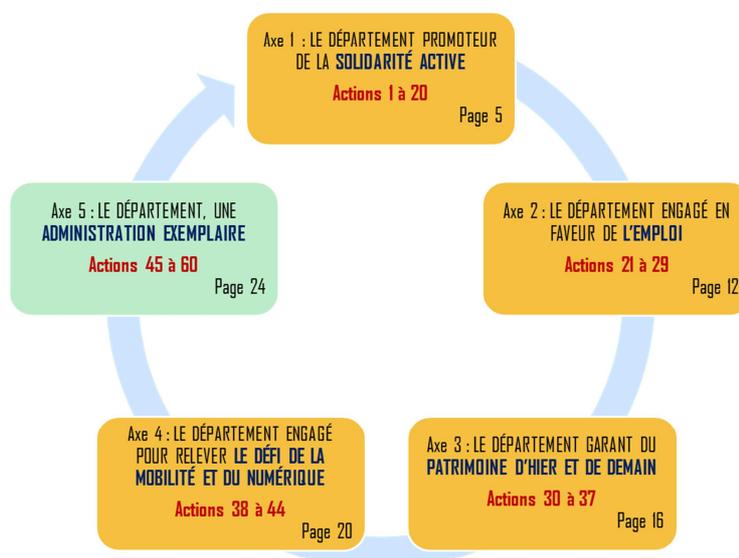
Sources : Données INSEE disponibles au 13/12/2016 sur la base du référentiel national des indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) / Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)

A.3 LE PLAN D'ACTION 2016-2018 DE L'AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

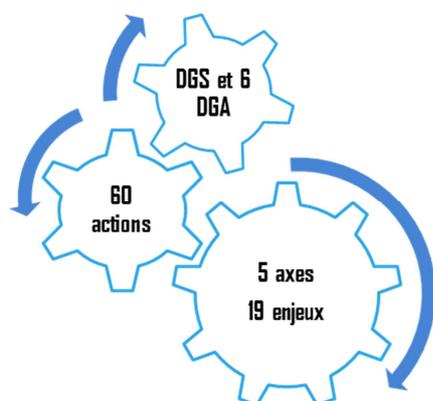


Le Plan d'Action 2016-2018 de l'Agenda 21 départemental a été voté par l'Assemblée Départementale le 21 octobre 2016. Il intègre les nouvelles orientations stratégiques de l'Assemblée Départementale issues de la démarche participative des Etats Généraux de Provence. Ce programme retient 5 axes et 19 enjeux prioritaires déclinés à travers 60 actions.

Ces actions concernent toutes les Directions de la Collectivité avec des objectifs en termes de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue.



Par ailleurs, l'organigramme de la



Collectivité a été modifié. Il encourage une dynamique de stratégie territoriale et assure plus de visibilité à la mise en œuvre de projets transversaux. La Direction Générale des Services (DGS) s'appuie désormais sur 6 Directions Générales Adjointes :

- Projets transversaux (DGAP)
- Administration Générale (DGAAG)
- Solidarité (DGAS)
- Stratégie et Développement du Territoire (DGASDT)
- Equipement du Territoire (DGAET)
- Cadre de Vie (DGACV)

Pour chacun des enjeux stratégiques pour la Collectivité ce Plan rappelle le contexte territorial (indicateurs, difficultés), décline les actions et définit le niveau d'intégration des finalités de développement durable (au sens de l'article L. 110-1 du code de l'environnement), par exemple :

1.  LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE

Si les Etats Généraux de Provence font le constat d'une jeunesse dynamique et créative, certains indicateurs sont préoccupants : 25% des jeunes du département rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle 3 ans après leur sortie du système éducatif contre 19% au niveau national, 37,7 % des enfants vivent dans un foyer à faible revenu.



6 actions concrètes :

- Action n°4 : Proposer des projets pédagogiques pour chaque niveau de classe au collège 
- Action n°5 : Accompagner les jeunes au quotidien : « L'Attitude Provence » 
- Action n°6 : Ouvrir au public les équipements sportifs hors temps scolaire 
- Action n°7 : Proposer des séjours éducatifs et sportifs aux jeunes collégiens pendant les vacances scolaires 
- Action n°8 : Accompagner la scolarité des jeunes collégiens par le biais d'aides matérielles 
- Action n°9 : Lutter contre le décrochage scolaire 

 action engagée  action



NIVEAU D'INTEGRATION DES FINALITES DEVELOPPEMENT DURABLE	1	2	3
Lutte contre le changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Epanouissement des tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Modes de production et de consommation responsables	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Le présent rapport 2016 se trouve essentiellement constitué du bilan annuel d'avancement de mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21, lequel demeure le cœur de notre action en matière de développement durable.

Modalités d'élaboration du rapport de situation en matière de développement durable 2016

Dans le respect du le décret n° 2011-687 ce rapport présente cette stratégie au regard des 5 finalités de Développement Durable (article D 4425-12). Il précise l'avancement les principales actions conduites par la Collectivité qu'elles soient inscrites dans le Plan d'Action 2016-2018 de l'Agenda 21 ou non. Dans un souci de cohérence, ce rapport détaille par finalité aussi bien le bilan des « actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » (« le Département, une collectivité exemplaire ») et le bilan des « politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ».

Par conséquent les 60 actions de l'Agenda 21 ont été ventilées par finalité de Développement Durable, cependant le rapport précisera les axes stratégiques du Département qui leur sont associés.

Pour chaque finalité, un tableau recense les actions, les difficultés éventuellement rencontrées et mentionne si des pistes d'amélioration ont été identifiées pour les années à venir.

L'encart ci-dessous précise les modalités de lecture des tableaux présentés pour chaque finalité :

LEGENDE :

- ✓ DGS : Direction Générale des Services
- ✓ DGAP : Direction Générale adjointe Projets transversaux
- ✓ DGAAG : Direction Générale adjointe de l'Administration Générale
- ✓ DGAS : Direction Générale Adjointe de la Solidarité
- ✓ DGACV : Direction Générale Adjointe Cadre de Vie
- ✓ DGASDT : Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
- ✓ DGAET : Direction Générale Adjointe Equipement du Territoire

- ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure
- ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever
- ⊖ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

A.3.1 TERRITOIRE RESPONSABLE : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

CONTEXTE

Le réchauffement climatique constaté ces dernières années fait craindre des dérèglements climatiques et de graves conséquences sociales et environnementales.

La France s'est fixé comme objectif de contenir en dessous de 2°C le réchauffement en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et donc de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet enjeu se recoupe avec celui de la protection de l'atmosphère en réduisant dans le même temps les émissions de polluants. Dans le cadre de la démarche « penser global, agir local » initiée lors du Sommet de la Terre de Rio de 1992, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'agir en ce sens en adoptant le 15 février 2013 son **Plan Climat Energie Territorial 2012-2017** (PCET).

La 21^{ème} Conférence des Parties (2015) s'est fixé comme objectif l'adoption d'un accord universel légalement contraignant pour limiter à 1,5°C le réchauffement du globe contre 4° pour la trajectoire actuelle. Plus de 180 pays et l'Union européenne ont signé l'Accord de Paris. Cet accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016 après sa ratification par 97 Etats représentant plus de 67,5 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

En effet, si les grands Etats de ce monde n'engagent pas une reconversion énergétique, d'ici la fin du siècle, une hausse globale de la température, de l'ordre de 5°, est à prévoir entraînant une élévation du niveau des mers de près d'un mètre. Et la Provence n'échappera pas à ce phénomène.

Concernant cette finalité le Département s'appuie sur les orientations et programmes suivants :

- ✓ 2010 : Plan de Déplacement de l'Administration
- ✓ 2012 : Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône
- ✓ 2013 : Plan Climat Energie Territorial 2012-2017

Engagements du Conseil Départemental

- Diminuer la part modale de l'automobile et développer l'attractivité des modes de transports doux
- Limiter la pollution atmosphérique
- Réduire la consommation et la dépense énergétiques des ménages
- Développer la performance et la sobriété énergétiques
- Optimiser les déplacements des agents de la collectivité
- Piloter le Plan Climat Energie Territorial 2012-2017



Les actions construites au Plan 2016-2018 de l'Agenda21 départemental

Actions inscrites au Plan 2016-2018	Axe	Direction Générale Adjointe pilote	Avancement 2016
Lutter contre la précarité énergétique	LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE	DGAS	☺
Financer des travaux de rénovations énergétiques des logements : « Provence Eco-Renov »		DGASDT	☺
Prendre en compte les normes environnementales dans la construction des établissements d'accueil des personnes âgées		DGAS	☺
Créer un grand réseau cyclable sur 5 ans (passer de 80km à 500km de pistes cyclables)	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE	DGAET	☺
Favoriser les modes de déplacement durable via la création de parcs relais et aires de co-voiturage		DGAET	☺
Animer le Plan de Déplacement de l'Administration	LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	DGAAG	☺
Mettre en œuvre une stratégie énergie patrimoine du Département		DGAET	☺

Et en plus...

Autres actions	Direction Générale Adjointe pilote	Évaluation du dispositif réalisée fin 2015	Avancement 2016
Dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat Energie Territorial (fiche 57 PCET)	DGASDT	☑	☺
Réalisation d'une étude sur les potentialités de création d'une filière bois à l'échelle des Bouches-du-Rhône (fiche 18 PCET)	DGASDT	☑	Réalisée
Soutien apporté aux Espaces Info Énergie (EIE) pour leur mission de conseil et accompagnement des particuliers dans la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables (fiche 56 PCET)	DGASDT	☑	☹
Soutien apporté à l'association AIR PACA, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) (fiche 15 PCET)	DGASDT	☑	☹
Soutien auprès de l'État pour la mise en place de voies réservées aux TC sur autoroutes urbaines ^(*)	DGASDT	☑	☺
Soutien aux autorités organisatrices de transport pour le développement de l'offre de transports en commun (fiche 51 PCET) ^(**)	DGASDT	☑	☺
Développement du recours aux énergies renouvelables dans le patrimoine bâti du Département pour les opérations de construction et rénovation (fiche 36 PCET)	DGAET	☑	☺
Amélioration continue des performances écologiques de la flotte de cars utilisés pour la mise en œuvre de la compétence transport interurbains du Département (CARTREIZE et cars scolaires) (fiche 42 PCET) ^(*)	DGASDT	☑	☺

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☹ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

Nota bene : Compte tenu des réformes territoriales et des transferts de compétence, certaines de ses actions seront transférées à d'autres collectivités à compter du 01/01/2017.

Des résultats

Des voies réservées aux Transports en Commun sur les autoroutes urbaines : un bilan plus que positif

Il est constaté que la voie Plombières – St-Charles sur l'A7 améliore fortement la régularité du temps de parcours des lignes CARTREIZE sur cette section terminale : léger gain de temps moyen, mais surtout écrêtement des temps de parcours pénalisés par les bouchons.

Fort de cette expérience la DIR Méditerranée a mis en service en mai 2015 un tronçon de voie réservée de 1,4 km, situé sur l'A51 dans le secteur de Plan-de-Campagne. L'évaluation du dispositif confirme l'intérêt de l'aménagement réalisé. Il a permis de réduire fortement le temps de parcours des transports en commun aux heures du trafic le plus chargé dans cette zone (le gain pouvant aller jusqu'à 10 minutes), permettant ainsi d'améliorer leur régularité sans gêne pour les autres usagers de la route, et sans augmentation de l'accidentalité. Des travaux de prolongement de la voie en service (3 km) ont été lancés le 7 novembre 2016 sur l'autoroute A51 à Plan de Campagne.

Des foyers sensibilisés aux éco-gestes pour lutter contre la précarité énergétique :

En 2015, dans le cadre de la gestion du Fonds de Solidarité Logement le Département a étudié les situations de 12 056 familles pour leur permettre de régulariser leurs impayés d'électricité/gaz. 9 520 familles ont pu en bénéficier. Le montant total engagé par le Département en 2015 s'est élevé à 2 544 894 €.

Aussi parallèlement à la gestion de ce Fonds, le Département mène des actions de prévention et de sensibilisation. Par exemple, en 2014-2015, le bilan de l'action menée en partenariat avec 13 Habitat pour lutter contre la précarité énergétique est éloquent :

- 241 diagnostics sociaux et énergétiques (130 en 2013) réalisés auprès des locataires.
- 92% des foyers sensibilisés (85% en 2013) aux éco-gestes et déclarant en assurer au moins 1 chaque jour
- 7% des foyers indifférents ou ne se déclarant pas intéressés (15% en 2013)
- Remise à l'ensemble des locataires de kits économie d'énergie
- 50 ménages accompagnés pour la résorption de leur dette énergie et fluides (55 en 2013)

Dans la continuité de cette opération, en 2016, le Département a élaboré un appel à projets avec la Métropole pour l'accompagnement des nouveaux entrants (lancement en 2017). Cette action poursuit trois objectifs de politique publique vis-à-vis des ménages qui entrent dans un nouveau logement :

- l'insertion des familles dans leur nouveau cadre de vie : connaissance du quartier et de ses équipements, des règles de vie de l'immeuble, appropriation et respect des espaces collectifs...
- la formation aux éco-gestes : collecte sélective, prévention de la précarité énergétique : consommation d'énergie, de chauffage, d'eau...
- la prévention de l'endettement locatif et énergétique

A.3.2 TERRITOIRE PRESERVE : PRESERVER LA BIODIVERSITE, PROTEGER LE MILIEU ET LES RESSOURCES

CONTEXTE :

D'une superficie de 5 087 km², le département des Bouches-du-Rhône est structuré par cinq massifs calcaires, limitant de ce fait les espaces disponibles pour l'agriculture et le développement urbain. Cependant, compte tenu de sa démographie (1,98 million d'habitants¹), ce territoire est considéré comme un département essentiellement urbain malgré l'importance des espaces naturels et agricoles. En effet, bien que le département soit constitué pour 87% d'espaces naturels et agricoles, il est plus urbanisé que la moyenne nationale (13% du territoire), mais il a conservé de vastes espaces naturels (50% contre 32,5% au niveau national) et d'importants territoires agricoles de qualité (37%).

Ainsi, le territoire des Bouches-du-Rhône est constitué d'une grande diversité d'espaces naturels dessinant une riche mosaïque de paysages. Un grand nombre de paysages remarquables, tels les Calanques, la Sainte Victoire, les Alpilles et la Camargue sont autant de symboles qui contribuent à l'attractivité touristique et migratoire du département. La mise en valeur de certaines terres agricoles participe également au patrimoine paysager.

Enfin, les Bouches-du-Rhône possèdent une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces animales et végétales.

L'importante richesse biologique de la faune et de la flore locales se caractérise par un fort taux d'endémisme. La forte pression foncière actuelle tend à fragmenter les espaces naturels, à fermer les corridors écologiques et peut aboutir à une réduction de la biodiversité, par son impact sur le fonctionnement des écosystèmes. De nombreux espaces naturels des Bouches-du-Rhône bénéficient de protections fortes (sites classés, réserves, parc national). Celle-ci est renforcée par des politiques volontaristes d'acquisition (Espaces Naturels Sensibles du Département et Conservatoire du Littoral) et de gestion (Parcs naturels régionaux, réserves...).

Cependant, le développement urbain et économique, consommateur d'espaces, a conduit à un étalement urbain qui s'opère au détriment des espaces agricoles et naturels. Il en résulte une forte pression foncière sur ces derniers, surtout en frange périurbaine, où les conflits d'usage se multiplient.

Or, le Département est le premier département propriétaire foncier, avec des sites uniques et remarquables. La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des habitants s'intègre donc naturellement dans l'ambition de favoriser un développement durable sur le territoire. La politique environnement et gestion des domaines départementaux se décline ainsi autour de la protection de la forêt et des animaux, la gestion des sites protégés et des domaines départementaux puis le soutien aux associations environnementales. Le Département s'engage aussi depuis de nombreuses années, tant sur le plan technique que financier, dans des programmes visant à une meilleure gestion de l'eau, ressource fondamentale. Concernant cette finalité le Département s'appuie sur les orientations et programmes suivants :

- 2011 : Schéma directeur routier "pour une route durable"
- 2012 : Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône
- 2013 : Plan Climat Energie Territorial
- 2014 : Révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (2001)
- 2016 : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Engagements du Conseil Départemental

- Préserver et protéger nos espaces naturels
- Agir pour préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

¹ Source : Données INSEE 2012

« ZOOM SUR » : Les Espaces Naturels Sensibles Départementaux



Le Département est aujourd'hui propriétaire de près de 17 000 hectares répartis sur une trentaine de domaines.

La constitution de ce patrimoine départemental résulte d'une politique volontariste d'acquisition et de gestion initiée dès les années 1960. Il a ainsi contribué à faire du réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) un ensemble majeur et diversifié des espaces méditerranéens de la France.

En signant la Charte des Espaces Naturels Sensibles de l'Assemblée des Départements de France, le Conseil départemental s'est engagé à réaliser un Schéma des Espaces Naturels Sensibles des Bouches-du-Rhône. Conduit entre 2014 et 2015, il prolonge par un nouveau plan d'action 2016-2020, l'effort de préservation des milieux naturels et de diversification d'accueil du public, en portant la politique de dynamisation initiée par les Etats Généraux de Provence en 2015.



Les Espaces Naturels Sensibles sont un des outils importants de sensibilisation à l'environnement, à l'épanouissement par les sports de pleine nature, particulièrement pour les scolaires. Encadrées par les éco-guides du Département et accessibles à tous, 3 sorties gratuites par mois sont organisées pour la découverte et la sensibilisation au patrimoine naturel et historique provençal. Les Domaines départementaux sont majoritairement fréquentés pour la pratique de la randonnée libre (pédestre, équestre, circuits VTT labélisé FFC) ou en manifestations encadrées. Le site de la Nègre accueille plus d'une trentaine de courses d'orientation pour les scolaires chaque année. Certains d'entre eux font l'objet ou sont support de recherches scientifiques (inventaires faune/flore, effets du changement climatique).

Les actions inscrites au Plan 2016-2018 de l'Agenda 21 départemental

Actions inscrites au Plan 2016-2018	Axe	Direction Générale Adjointe pilote	Avancement 2016
Poursuivre la politique d'acquisition foncière et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles	LE DÉPARTEMENT GARANT DU PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN	DGAET	☺
Renforcer la politique de Labellisation « Parcs départementaux »		DGAET	☺
Renforcer la gestion durable des forêts de Provence		DGAET	☺
Améliorer la connaissance des ressources en eau	LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	DGASDT	☺
Protéger les forêts contre les incendies		DGAET	☺
Promouvoir la réduction des produits phytosanitaires : objectif « Zéro Phyto »		DGASDT	☺

Et en plus...

Autres actions	Direction Générale Adjointe pilote	Évaluation du dispositif réalisée fin 2015	Avancement 2016
Réalisation d'études sur la biodiversité (habitats et espèces) dans les domaines départementaux (fiche 13 PCET)	DGAET	☑	☺
Lutte contre la prolifération des espèces invasives dans les domaines départementaux (fiche 14 PCET)	DGAET	☑	☺
Aide à la protection contre les inondations et à la préservation des ressources et des milieux aquatiques (fiches 6 et 8 PCET)	DGASDT	☑	☺
Mise en place d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (acronyme : PAEN) sur la commune de Velaux	DGASDT	☑	☺
Aide à la connaissance et protection des milieux littoraux et marins pour les communes littorales et leurs groupements (fiche 9 PCET)	DGASDT	☑	☺
Certification et protection environnementale des ports départementaux	DGAET	☑	☺
Soutien apporté à l'association CYPRES (Centre d'information pour la prévention des risques majeurs) (fiche 26 PCET)	DGASDT	☑	☺
Soutien à la réalisation d'études sur la ressource en eau menées par les structures de gestion des milieux aquatiques, les universités... (fiche 4 PCET)	DGASDT	☑	☺
Elaboration et mise en œuvre d'un éco référentiel "manifestation éco responsable dans les domaines départementaux" prenant en compte la spécificité des espaces naturels sensibles (fiche 46 PCET)	DGAET	☑	☺
Prise en compte des risques induits par le changement climatique dans les ports gérés par le Département des Bouches-du-Rhône (veille et renforcement des ouvrages de protection) (fiche 19 PCET)	DGAET	☑	☺

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☺ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☺ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

Nota bene : Compte tenu des réformes territoriales et des transferts de compétence, certaines de ses actions seront transférées à d'autres collectivités à compter du 01/01/2017.

Des résultats

Le Département contribue à hauteur d'un million €/an pour la protection contre les inondations et à la préservation des ressources et des milieux aquatiques

Dans le cadre de l'aide à la protection contre les inondations et à la préservation des ressources et des milieux aquatiques, le Département soutient en moyenne 25 opérations par an à hauteur d'environ 1 M€/an. Les opérations liées à la protection contre les inondations représentent 84% du montant des aides de ce dispositif.

L'objectif « Zéro Phyto » atteint en 2016 !

Dans l'entretien des bords de routes, suite à une politique volontariste engagée début 2012, la Direction des Routes a supprimé à ce jour l'usage de tous produits phytopharmaceutiques dans la gestion de son domaine routier départemental. L'intégralité des marchés publics intègre les traitements alternatifs (binage, arrachage, désherbage thermique, lutte biologique).

Dans l'entretien des espaces verts départementaux (jardins, abords de bâtiments et ports départementaux, ...), cette démarche a été prise en compte lors du dernier renouvellement de marché d'entretien des espaces verts (2013) par la création de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires (BPU) et favorise l'usage des techniques raisonnées. La part des superficies entretenues selon des techniques raisonnées sur le total des superficies entretenues va de 90 à 100% selon les secteurs.

Sur les domaines départementaux, le Service en charge de l'entretien de ces domaines n'utilise plus de pesticides.

A.3.3 TERRITOIRE PARTAGÉ : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

CONTEXTE :

Les politiques mises en œuvre par le Département favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains sont nombreuses et transverses. Cette finalité englobe de nombreuses actions menées par la direction adjointe de la solidarité qui, au-delà du maintien et du développement de la cohésion sociale, contribue fortement à l'épanouissement des habitants du département.

En complément de ce volet social, les directions générales adjointes du cadre de vie et de la stratégie et développement du territoire ainsi que la Direction de l'Éducation et des collèges gèrent des politiques publiques directement en lien avec cette finalité. On peut ainsi citer la culture, la jeunesse, l'éducation, les sports, la politique de la ville, la vie associative ou l'aide aux communes.

Pour promouvoir une culture de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire, l'élargissement des publics et des pratiques culturelles est l'un des objectifs premiers poursuivis par cette politique départementale facultative.

Il en va de même pour la politique jeunesse et sport qui place dans ses enjeux prioritaires l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive par le soutien au mouvement sportif, aux athlètes et par l'organisation de manifestations sportives.

Le Département se montre ainsi très attentif dans ses partenariats aux initiatives qui rapprochent les actions volontaristes-subventionnées du citoyen sur son lieu de vie.

Il veille au respect d'un certain équilibre territorial par une présence sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône de ses collèges, de ses équipements culturels et sportifs, par la valorisation de ses domaines départementaux et par la proposition d'une offre diversifiée en direction de tous les publics.

Les mêmes soucis d'équité territoriale et d'accessibilité tarifaire se retrouvent au niveau de l'enseignement artistique, des pratiques amateurs que le département cherche à favoriser.

Enfin, rappelons que depuis 1986, la Lecture publique constitue une compétence départementale obligatoire qui se traduit par le prêt de documents aux bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants. Dotée de 539 243 documents grâce à un budget d'acquisition de plus de 500 000 €, la Bibliothèque départementale (BDP) des Bouches-du-Rhône dessert ainsi 95 des 119 communes du département. La BDP partage ses locaux avec les Archives départementales dans un bâtiment de 28 000 m², implanté dans le périmètre d'aménagement d'Euroméditerranée, relié au centre-ville de Marseille depuis la mise en service du tramway. Avec plus de 5400m² dédiés à son activité et environ 7000m² d'espaces communs avec les Archives départementales, la BDP a vu ses missions traditionnelles s'élargir afin de renforcer l'accès à la culture pour tous.

Concernant cette finalité le Département s'appuie sur les orientations et programmes suivants :

- 2004 : Démarche Qualité Accueil
- Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées 2016-2017 (en cours)
- Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2016-2017 (en cours)
- 2010 : Ensemble en Provence

Les engagements du Conseil Départemental

- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République
- Préparer les citoyens de demain
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées
- Soutenir la culture pour tous, une ambition forte pour l'attractivité du territoire
- Encourager une administration innovante

« ZOOM SUR » : Recruter 100 jeunes volontaires en service civique au sein des services du Département

A partir de septembre 2016 le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône recrute 100 jeunes volontaires en service civique. Le service civique de Provence c'est :

- pour tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans conditions de diplôme
- un contrat de 8 mois de novembre 2016 à juillet 2017 - 28 h par semaine sauf pour les missions collèges
- une indemnité nette mensuelle de 577 €
- un accompagnement et une formation pendant la mission

Au sein des services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, cette mission leur permettra :

- d'acquérir une expérience et des compétences multiples,
- d'avoir un engagement citoyen reconnu et valorisé,
- d'être utile aux autres et pour soi.



8 thématiques sont proposées par le Département :

- DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET AIDE HUMANITAIRE : Mobilité internationale des jeunes et si on en parlait!
- MEMOIRE ET CITOYENNETE : Partager l'Histoire avec les collégiens !
- CULTURE ET LOISIRS : Devenez acteur de l'accompagnement des jeunes !
- EDUCATION POUR TOUS : Devenez acteur pour garantir un avenir du Territoire ?
- ENVIRONNEMENT : Et si vous deveniez ambassadeur pour une meilleure préservation du milieu naturel
- SOLIDARITE : Accès à l'emploi, lutte contre l'exclusion, accompagnement des personnes fragilisées, et si on s'engageait !
- SPORT : Santé, valeurs citoyennes, animation du territoire à vous de jouer !
- SANTE : S'engager auprès des professionnels de la santé !

Les actions inscrites au Plan 2016-2018 de l'Agenda 21 départemental

Actions inscrites au Plan 2016-2018	Axe	Direction Générale Adjointe pilote	Avancement 2016
Prendre en compte l'expression des jeunes	LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE	DGACV	☺
Prévenir la radicalisation		DGASDT	☺
Recruter 100 jeunes volontaires en service civique au sein des services du Département		DGACV	☺
Proposer des projets pédagogiques pour chaque niveau de classe au collège		DGAET	☺
Accompagner les jeunes au quotidien : « L'Attitude Provence »		DGACV	☹
Ouvrir au public les équipements sportifs hors des temps scolaires		DGACV	☺
Proposer des séjours éducatifs et sportifs aux jeunes collégiens pendant les vacances scolaires		DGACV	☹
Accompagner la scolarité des jeunes collégiens par le biais d'aides matérielles.		DGAET	☺
Lutter contre le décrochage scolaire		DGAS	☺
Développer les structures d'accueil des personnes handicapées vieillissantes		DGAS	☺
Proposer un guide « HandiContact »		DGAS	☺
Soutenir le tissu associatif en faveur des personnes handicapées		DGAS	☺
Améliorer l'accès des sites départementaux recevant du public		DGAET	☹
Sensibiliser les jeunes aux métiers du tourisme et de la restauration	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI	DGASDT	☺
Relancer la dynamique d'offres culturelles développées lors de l'année capitale européenne de la culture	LE DÉPARTEMENT GARANT DU PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN	DGACV/DGAP	☺
Développer la lecture publique sur le territoire		DGACV	☺
Proposer des activités culturelles et sportives à la portée de tous « Ensemble en Provence »		DGAP	☹
Améliorer la qualité de l'accueil des usagers du Département	LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	DGAP	☺
Développer le concept "d'organisation apprenante" pour les agents du Département		DGAP	☺
Développer une culture commune autour de la gestion écoresponsable et solidaire par les agents du Département		DGS/DGAP	☺

Et en plus...

Autres actions	Direction Générale Adjointe pilote	Évaluation du dispositif réalisée fin 2015	Avancement 2016
Dispositif "classes transplantées"	DGAS	☑	☹
Dispositifs de vigilance sur certaines circonscriptions de l'Education Nationale	DGAS	☑	☹
Dispositif d'aides à l'autonomie des jeunes, destinés aux jeunes de 18 à 25 ans ayant un projet d'insertion sociale et professionnelle : le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)	DGACV	☑	☺
Soutien aux projets de mobilité des jeunes	DGASDT	☑	☺
Tourisme et Handicap	DGASDT	☑	☺
Accessibilité aux transports en commun gérés par le Département pour les personnes handicapées	DGASDT	☑	☺

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☹ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

Nota bene : Compte tenu des réformes territoriales et des transferts de compétence, certaines de ses actions seront transférées à d'autres collectivités à compter du 01/01/2017.

Des résultats

L'action « Ensemble en Provence », un succès

Cette action a pour mission de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et à la nature pour tous les publics. Son bilan est particulièrement positif :

- Augmentation de 900 participants en 2010 à 7 875 participants en 2015
- 52 actions proposées
- 182 relais sociaux mobilisés : 25,6 % d'acteurs de l'insertion (des allocataires du RSA), 23% de centres sociaux, 12,7% d'acteurs de la protection de l'enfance,...
- 132 cars mis à disposition dans l'année pour pallier le frein de la mobilité

La qualité de l'accueil, un objectif permanent

Le premier contact de l'utilisateur avec l'administration est déterminant et influence immédiatement sa perception du service rendu. La qualité de l'accueil constitue 60% de la satisfaction usager.

Le Conseil départemental a fait de l'amélioration constante de la qualité de l'accueil une priorité. La qualité de l'accueil au sein des services publics répond à une volonté de rénover l'image de l'administration en prenant mieux en compte les attentes et la satisfaction des usagers.

Pour une institution de proximité comme le Conseil départemental qui reçoit près de 900 000 personnes et près de 3 millions d'appels par an, l'accueil des publics est une exigence de tous les jours.

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en 2015 montraient que 95,9 % des usagers étaient satisfaits de l'accueil sur site et 92,4 % appréciaient l'accueil téléphonique.

A.3.4 TERRITOIRE SOLIDAIRE : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

CONTEXTE :

Le département des Bouches-du-Rhône comptait 1 993 177 habitants en 2013 (INSEE). Avec une population plus jeune que le reste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il conserve un certain dynamisme démographique grâce à un excédent naturel. Sur la période récente, l'emploi a mieux résisté dans les Bouches-du-Rhône que dans l'ensemble de la région. Porté par le tertiaire, il est fortement polarisé par Marseille et Aix-en-Provence. La progression de l'emploi est toutefois insuffisante pour compenser la hausse de population active consécutive à une participation accrue des femmes et des seniors au marché du travail. Ainsi, le chômage augmente pour atteindre 12,2 % au 3^e trimestre 2015, niveau supérieur à la moyenne régionale. La lutte contre l'exclusion sociale constitue un enjeu crucial, alors que 18,4 % des habitants du département vivent sous le seuil de pauvreté en 2013.

En 2012, la moitié des habitants ont moins de 1 619 euros de revenu mensuel disponible par unité de consommation (UC), un niveau comparable aux médianes régionale et métropolitaine. Toutefois les disparités de revenus sont plus prononcées dans le département. Le rapport de niveau de vie varie de 1 à 3,9 entre les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus aisés.

Les contrastes à l'intérieur de l'aire urbaine sont très marqués ; ainsi, Aix-en-Provence polarise des populations aux revenus élevés voire très élevés ; Marseille de son côté juxtapose une population pauvre dans les arrondissements du nord de la ville à une population plus aisée au sud.

Situé au 9^e et 10^e rang en 2013, le département est l'un des plus concernés en termes de population couverte par le RSA socle (8,6 %) et par la CMUC (10,4 %).

Les Bouches-du-Rhône sont au 13^e rang des départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté : 18,4 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation en 2013. Dans la commune de Marseille, le taux de pauvreté dépasse 25 % (figure 6). Cinq arrondissements de Marseille figurent parmi les communes les plus pauvres de France métropolitaine (1^{er}, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e où les taux de pauvreté sont supérieurs à 39 %).

Le département des Bouches-du-Rhône n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Il se situe en tête des départements de plus de 1,5 millions d'habitants avec la plus grande part de personnes âgées. Aujourd'hui, 17 % de la population est âgé de 65 ans ou plus, soit près de 330 000 personnes. Parmi elles, 95 000 ont plus 80 ans et 64 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile aidées par une tierce personne. En 2030, selon l'INSEE, le département devrait compter plus de 655 000 personnes de plus de 60 ans, soit 31 % de la population totale. Entre 2007 et 2040, le nombre de personnes très âgées doublerait ainsi dans la région.

Concernant les enfants en situation de handicap, on constate depuis 2008, selon le CREA PACA, un nombre croissant et continu de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans les Bouches-du-Rhône. On estime que cette croissance est le résultat d'un meilleur repérage des enfants handicapés, d'une prise en charge plus précoce et peut être aussi d'une meilleure acceptation du handicap par la famille qui s'adresse alors plus facilement à la MDPH.

En ce qui concerne les adultes en situation de handicap, selon l'AGEFIPH PACA Corse, plus de 37 500 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits dans la région soit une progression de 9,3% en un an (+13,4% dans les Bouches-du-Rhône).

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap présentent toujours des difficultés particulières d'insertion se caractérisant notamment par une ancienneté moyenne d'inscription au chômage élevée (705 jours, soit 183 jours de plus que le tout public). 53% d'entre eux recherchent un emploi dans les domaines des services à la personne et à la collectivité, le support à l'entreprise ou le commerce, la vente et la grande distribution (données source Insee).

Les engagements du Conseil Départemental

- Aider davantage les personnes les plus fragilisées
- Accompagner le vieillissement de la population
- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- Adapter les infrastructures routières pour une politique de déplacements cohérente

Selon le DRDS, en 2015, la pauvreté continue de toucher particulièrement le département des Bouches-du-Rhône où 38,2% (+0.1%) des enfants vivent dans des foyers à bas revenus contre 35,5 % au niveau régional (+0.6%). En ce qui concerne l'enfance en difficulté, la part des enfants vivant dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi est de 16,5 % dans les Bouches-du-Rhône, un des taux les plus élevés de France (10.2% en France métropolitaine).

Avec la décentralisation, la loi a chargé le Département de la gestion de nombreux dispositifs (RSA, APA, PCH..), ainsi que de la mise en œuvre de trois services médico-sociaux départementaux :

- le service social départemental,
- le service de la protection de l'enfance,
- le service de la protection maternelle et infantile

À ces services, prévus par le code de l'action sociale et des familles, s'ajoutent des services de prévention et de dépistage en santé publique (couverture vaccinale, maladies infectieuses, sida, tuberculose, planification familiale).

Les lois du 5 mars 2007 ont en outre attribué au Département une responsabilité de « chef de file » dans ces domaines.

La nouvelle Loi NOTRe du 7 août 2015 a confirmé le Département dans ses compétences sociales et de solidarité territoriale.

Les dispositifs de solidarité forment le socle de l'action du Conseil départemental et sont mis en œuvre par la DGAS autour de trois politiques publiques :

- La politique de prévention sociale et médico-sociale,
- La politique d'aide à l'autonomie et à l'insertion des personnes en difficulté,
- La politique de prise en charge individuelle des personnes ayant perdu leur autonomie ou dépendantes.

La Direction Générale Adjointe de la Solidarité met en œuvre la politique sociale et médico-sociale du Département auprès de quatre groupes de population : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en insertion, les enfants en difficulté et leur famille.

Pour mettre en œuvre ces missions, le Département a mis en place des procédures et des moyens nécessaires à leur gestion. Il s'appuie aujourd'hui sur un effectif de 2 200 agents (**2196 au 31/12/2015**) employés à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité dont les 2/3 exercent leurs activités directement auprès du public, notamment au sein des maisons de la solidarité (MDS), des pôles d'insertion, des centres de dépistage (CIDAG-CIDIST), des centres de lutttes contre la tuberculose (CLAT), des centres de planification familiale (CPEF).

En progression régulière, le **budget annuel 2016** consacré aux **dépenses de solidarité** s'élève à **1,290 milliard d'euros**.

Au 31 décembre 2015 avec :

- 72 910 allocataires du RSA à la charge du Département,
- 7 335 enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance dont 3 101 placés,
- 22 842 allocataires de l'APA,
- 5 740 Personnes Agées bénéficient des dispositifs d'Aide Sociale (aides ménagères, portage de repas, foyer restaurant, placement en foyer logement et placement en maison de retraite pour 3855 personnes),
- Près de 6800 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) adultes et enfants (plus de 1300),
- 16332 aides au titre du FSL,

Le Département est un des acteurs majeurs de la cohésion sociale de notre territoire.

Concernant cette finalité le Département s'appuie sur les orientations et programmes suivants :

- *Programme Départemental d'Insertion 2014-2016*
- *Schéma Départemental en faveur des Personnes Agées 2016-2017 (en cours)*
- *Schéma Départemental en faveur des Personnes Handicapées 2016-2017 (en cours)*
- *Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hebergement des Personnes Défavorisées 2016-2020 (PLALHPD)*
- *Schéma Départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2016-2020*
- *2012 : Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône*

Concernant la solidarité avec les territoires, le Département reste plus que jamais, le garant d'un équilibre entre tous les territoires grâce à une politique volontariste de **soutien aux communes (140 Millions d'€/an)**. Le guide des aides aux communes présente 30 dispositifs ; notamment des fonds départementaux et des contrats territoriaux qui ont pour thèmes prioritaires : l'environnement et le développement durable, le sport et la jeunesse, la culture, le foncier et l'habitat social, l'accueil de la petite enfance ; ainsi que des aides dédiées par exemple aux milieux aquatiques, aux énergies renouvelables, à l'acquisition de foncier en milieu naturel et à la mise en accessibilité de bâtiments communaux.

« ZOOM SUR » : Animer l'accélérateur et le forum de l'emploi en Provence

Le constat a été unanime pendant les Etats généraux de Provence : la situation économique de notre territoire mérite davantage d'ambition et d'initiatives en faveur de l'emploi. Le Conseil départemental a donc choisi de focaliser son action en faveur du développement de l'emploi.

« L'Accélérateur de l'emploi en Provence » fait partie de ce changement de méthode. Ce dispositif, premier du genre en France, se veut non seulement innovant, mais prône aussi la proximité entre les bénéficiaires du RSA et les chefs d'entreprises.

Avec l'accélérateur de l'emploi, le Conseil départemental est en effet le premier Département de France à proposer un parcours complet en 6 ateliers pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur recherche et les préparer à des mises en situation réelles d'entretien d'embauche, en leur donnant les clés pour optimiser leur positionnement face à des recruteurs.

L'Accélérateur de l'emploi, comment ça marche ? : Au sein de cet espace dédié, chaque semaine, 30 bénéficiaires du RSA, conviés via leur pôle d'insertion, participent à une journée de préparation accélérée à travers un parcours de 6 ateliers : métiers, photo, coaching, Contrats aidés, entretien individuel, simulation d'entretien. A l'issue de ce parcours, les bénéficiaires du RSA sont ainsi prêts pour une séquence de jobs dating qui se tient une fois par mois au sein de l'Accélérateur de l'emploi lors d'une journée thématique consacrée à un secteur d'activité.



Lors de ce rendez-vous mensuel chacun peut rencontrer des experts pour connaître les attentes des entreprises du secteur d'activité concerné et échanger directement avec les recruteurs.

Les actions inscrites au Plan 2016-2018 de l'Agenda 21 départemental

Actions inscrites au Plan 2016-2018	Axe	Direction Générale Adjointe pilote	Avancement 2016
Accueillir les jeunes mères isolées et les femmes enceintes	LE DÉPARTEMENT PROMOTEUR DE LA SOLIDARITÉ ACTIVE	DGAS	☺
Optimiser le suivi des patients de la protection maternelle et infantile		DGAS	☺
Participer à la mise en œuvre du Plan Canicule en faveur des personnes âgées		DGAS	☺
Développer le droit au répit pour les aidants		DGAS	☺
Animer l'accélérateur et le forum de l'emploi en Provence	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI	DGASDT	☺
Mettre en œuvre des pactes d'objectifs avec le monde économique		DGASDT	☺
Animer le Club des entreprises solidaires		DGAS	☺
Développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics du Département		DGS	☺
Soutenir l'insertion par l'activité économique		DGAS	☺
Aider à la création ou à la reprise d'activité		DGAS	☹
Consolider la CV-thèque des bénéficiaires du RSA		DGAS	☹
Améliorer la desserte des pôles économiques et bassins de vie	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE	DGAET	☺
Poursuivre la dynamique transversale des services dans l'élaboration des avis du département sur les documents d'urbanisme	LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	DGASDT	☺

Et en plus...

Autres actions	Direction Générale Adjointe pilote	Évaluation du dispositif réalisée fin 2015	Avancement 2016
Aide à la gratuité des transports en commun pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	☑	☺
Aide aux projets individuels de formation pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	☑	☺
Aide au financement du permis B pour les bénéficiaires du RSA	DGAS	☑	☺
Réduction des risques et lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles	DGAS	☑	☹
Protection maternelle & infantile	DGAS	☑	☹
Préconisations des normes respectant les exigences environnementales applicables aux établissements pour personnes âgées	DGAS	☑	☺
Dispositif Animation Seniors	DGACV	☑	☹
Territorialisation de l'action médico-sociale	DGAS	☑	☹
Aide départementale à l'accession à la propriété dans l'ancien (ADAPA)	DGACV	☑	☺
Soutien aux projets de la Société Civile à portée humanitaire	DGASDT	☑	☺
Mise en œuvre d'opérations de coopération décentralisée	DGASDT	☑	☺

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☹ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

Nota bene : Compte tenu des réformes territoriales et des transferts de compétence, certaines de ses actions seront transférées à d'autres collectivités à compter du 01/01/2017.

Des résultats

Le Département reçoit par an près de 300 demandes d'avis sur les documents d'urbanisme

Au travers de ses avis, le Département vise à influencer les décisions des Communes et de leurs groupements, gestionnaires directs du droit des sols, pour **favoriser une gestion économe de l'espace** (lutte contre l'étalement urbain, densification) permettant la meilleure conciliation possible entre le développement socio-économique et urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels. En 2014-2015 la Direction de l'Economie, Aménagement et Recherche a présenté une **vingtaine de rapports en Commission Permanente**. En moyenne celle-ci reçoit 6 dossiers à consulter par semaine - traités par 2 chargés de mission.

Le Conseil Départemental participe également à limiter la pression foncière par :

- la politique publique relative aux Espaces Naturels Sensibles et domaines départementaux
- les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, dits PAEN
- sa participation à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Provence Alpes Côte d'Azur (SAFER PACA)
- sa participation à l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)

23 430 dépistages réalisés pour réduire des risques et lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles

le Conseil départemental des Bouches du Rhône a obtenu une habilitation pour trois Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, deux sur Marseille et un sur Aix en Provence et 6 antennes réparties sur les MDS d'Arles, Aubagne, Gardanne, Salon, Vitrolles et La Ciotat en 2017.

Les chiffres clés 2015 parlent d'eux-mêmes : 138 infections VIH ou hépatites diagnostiquées, 3 196 pathologies autres diagnostiquées, 2 565 personnes traitées, 35 479 consultations médicales et 3 445 consultations spécialisées téléphoniques.

A.3.5 TERRITOIRE DURABLE : PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE

CONTEXTE :

Comme au niveau national, le département n'a pas échappé, à partir des années 80, au recul de l'emploi industriel et à la tertiarisation de son tissu économique. Plus de 83% de l'emploi total relève du secteur tertiaire, tandis que l'industrie ne concerne plus que 10% des emplois².

Toutefois, les Bouches-du-Rhône ont développé des compétences affirmées dans de nombreuses filières économiques régionales et dans les pôles de compétitivité (transport et logistique, agro-alimentaire, optique photonique, chimie, aéronautique spatiale, microélectronique, ingénierie de la mer, énergie, santé). Les quelques 300 zones d'activités économiques ou commerciales des Bouches-du-Rhône regroupent environ 250 000 emplois.

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables :

- un patrimoine naturel exceptionnel
- une agriculture performante
- un potentiel économique et industriel important
- et surtout un réseau urbain multipolaire de niveau européen

Par contre, les fragilités restent nombreuses :

- les risques et la pollution menacent les milieux naturels et l'agriculture
- la conjonction de l'étalement urbain, de la congestion routière et du déficit de l'offre en transports collectifs dégrade la qualité de vie des habitants
- la paupérisation d'une grande partie de la population constitue un facteur de forte préoccupation

Les dysfonctionnements en matière de déplacements, la forte pression foncière constituent des enjeux territoriaux majeurs pour un aménagement durable permettant de concilier : efficacité économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Le Département contribue à la réalisation de grands projets structurants (ex : Euroméditerranée, Grand port maritime de Marseille, Chantiers navals de La Ciotat, etc.) et à l'aménagement de zones d'activités économiques. Il veille au développement équilibré du territoire, lors de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. La collectivité soutient également l'agriculture départementale à travers différents biais : préservation du foncier, aide à la gestion raisonnée de la ressource en eau, valorisation des exploitations agricoles et promotion des produits issus de l'agriculture départementale.

Enfin la collectivité finance « Bouches-du-Rhône Tourisme » (comité départemental du tourisme), dont l'objectif est de valoriser l'offre touristique sur le territoire et d'encourager une activité touristique durable, équilibrée dans le temps et l'espace et profitable à l'économie locale. Les Bouches-du-Rhône constituent le 3ème département en termes de séjours et de nuitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec près de 8 millions de touristes extra départementaux accueillis chaque année qui génèrent plus de 42 millions de nuitées. Concernant cette finalité le Département s'appuie sur les orientations et programmes suivants :

- 2011 : Schéma directeur routier "pour une route durable"
- 2012 : Propositions pour un aménagement durable du territoire des Bouches-du-Rhône
- 4ème Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2010-2015

Les engagements du Conseil Départemental

- Développer un tourisme durable
- Accompagner le monde agricole
- Adapter les infrastructures routières pour une politique de déplacements cohérente
- Développer l'accès aux services numériques
- Produire et consommer responsable
- Encourager la mobilité douce et une dynamique de transports publics au service des usagers

² Source : Observatoire économique des Bouches du Rhône

« Zoom sur » : Renforcer le développement de l'e-administration

Dans le cadre de son Schéma Directeur du Système d'Information le Département a lancé un vaste programme vers l'e-administration basé sur les axes suivants :

- Processus internes : dématérialisation des procédures de gestion des Ressources Humaines, numérisation et archivage électronique des dossiers individuels
- Relations partenaires : logiciels dédiés comme HELIOS pour la télétransmission des informations comptables au Trésor Public, ACTES pour l'envoi des délibérations au contrôle de légalité, Extranets pour les Opérateurs d'insertion sociale et professionnelle, SIRACUSE pour les Collèges, Assistantes Familiales, SI Voyageurs pour les usagers de Carreize
- Usagers : dématérialisation des demandes de subventions, création de sites Internet pour les Musées, le Laboratoire Départemental d'Analyses, de Billettique pour les transports Carreize, pour la gestion Routes, et des Maisons Départementales, première cellule en relation avec les usagers
- Outils collaboratifs et de communication : outils de visioconférence / webconférence / conférence téléphonique, partage de données interne/externe, gestion des opérations, serveur collaboratif

En 2015-2016, le Département a lancé les opérations suivantes :

- Dématérialisation des flux Hélios (télétransmissions des mandats et titres de recettes au Trésor Public)
- Mise en place du projet « Kbox » pour la dématérialisation des rapports soumis aux élus en commission permanente et mise à disposition de tablettes numériques pour leur consultation
- Dématérialisation des factures des entreprises
- Extension de la Plateforme d'appel et d'information pour les bénéficiaires de l'APA, La PCH et les personnes en Insertion
- Développement de la Boîte aux lettres électronique permettant de saisir les services du Conseil Départemental par voie numérique : 13 à votre écoute
- Choix de l'outil de Gestion électronique des documents transverses à l'ensemble des Directions
- Cahier des messages dématérialisé de la Démarche Qualité Accueil

Bienvenue sur le site de gestion des subventions du département des Bouches-du-Rhône

Cette Plate-forme vous permet de :

- ▶ Rechercher un dispositif d'aide
- ▶ Déposer un dossier de demande
- ▶ Suivre l'instruction et le paiement de vos dossiers

Inscrivez-vous pour bénéficier de l'ensemble des ces services !

DEJA INSCRIT ? Identifiez vous !

Par identifiant et mot de passe

Identifiant :

Mot de passe :

S'identifier

NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !

Nom* :

Prénom* :

Email* :

Confirmation de l'email* :

Identifiant* :

Mot de passe* :

Confirmation du mot de passe* :

Vous êtes* : Association

Le symbole * indique les champs obligatoires

S'inscrire

Les actions inscrites au Plan 2016-2018 de l'Agenda 21 départemental

Actions inscrites au Plan 2016-2018	Axe	Direction Générale Adjointe pilote	Avancement 2016
Développer et promouvoir une offre touristique pour une Provence durable et attractive	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE L'EMPLOI	DGASDT	☺
Favoriser les circuits courts du producteur au consommateur	LE DÉPARTEMENT GARANT DU PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN	DGASDT	☺
Aménager le territoire agricole		DGASDT	☺
Piloter le schéma route durable	LE DÉPARTEMENT ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MOBILITÉ ET DU NUMÉRIQUE	DGAET	☺
Soutenir l'offre de transports en commun et d'infrastructures prioritaires		DGASDT	☺
Étendre l'accès au Très Haut Débit des zones blanches (schéma numérique)		DGASDT	☺
Accompagner le développement des usages et services numériques en faveur de l'attractivité du territoire		DGAAG/DGASDT	☺
Renforcer le développement de l'e-administration	LE DÉPARTEMENT, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE	DGAAG	☺
Adapter les ports départementaux pour faire face aux conséquences liées au changement climatique		DGASDT	☺
Développer les chantiers faibles nuisances		DGAET	☹
Développer une démarche anti-gaspi : « La fabrique du I3 » (recyclage des bâches culturelles)		DGAAG	☺
Développer les achats écoresponsables		DGAAG	☹
Améliorer la gestion durable des déchets des sites départementaux		DGAAG/DGAET	☹
Recycler les matériaux routiers		DGAET	☹

Et en plus...

Autres actions	Direction Générale Adjointe pilote	Évaluation du dispositif réalisée fin 2015	Avancement 2016
Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises	DGASDT	☑	☹
Soutien au démarrage des initiatives solidaires (ESS)	DGASDT	☑	☹
Soutien au développement des infrastructures de transport des marchandises	DGASDT	☑	☺
Application de la charte « I3 Eco » (sensibilisation et mobilisation du tissu associatif autour des pratiques éco-responsables) à l'organisation de manifestations d'envergure soutenues par le Département) (fiche 45 PCET)	DGACV	☑	☹
Développement de l'Agrotourisme	DGASDT	☑	☺
Aide à l'investissement des entreprises agroalimentaires	DGASDT	☑	☺
Elaboration et suivi du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux	DGASDT	☑	Transfert en cours à la Région
Elaboration et suivi du plan de prévention et de gestion des déchets du BTP	DGASDT	☑	Transfert en cours à la Région

Légende : ☺ La mise en œuvre s'effectue sans difficulté majeure - ☹ L'action avance, mais des questions ou difficultés sont à lever - ☹ L'action est en suspens : la question se pose de son abandon ou de sa relance

Nota bene : Compte tenu des réformes territoriales et des transferts de compétence, certaines de ses actions seront transférées à d'autres collectivités à compter du 01/01/2017.

Des résultats

Un des rares départements couvert par des documents récents de planification de la prévention et de la gestion des déchets

Les Plans départementaux de prévention des déchets (non dangereux et issus des chantiers du BTP) élaborés par le Département ont été approuvés en décembre 2014 et en juin 2016. Depuis 2010, l'Observatoire départemental des déchets assure un suivi des performances et des objectifs. Ce savoir-faire et ces compétences sont transmis à la Région au 1^{er} janvier 2017.

65% des déchets produits et collectés par l'administration sont des papiers recyclables et recyclés !

Le Département poursuit également le déploiement du programme de tri et de collecte des déchets sur les sites du Conseil Départemental. Cette démarche concerne, selon les sites, des typologies différentes de déchets et des modalités adaptées de tri et de collecte. **65% des déchets collectés** sur ces sites sont des **papiers envoyés en filière de recyclage**. Les principales quantités de déchets triés 2015 sont les suivantes :

	HD13	hors HD13
Papier récupéré-recyclé	123,4 t	198,4 t
Autres déchets	17,6 t	70,2 t
Carton	17,3 t	-
Déchets dangereux	-	9,9 t
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques	2 t	1,1 t
Toner et cartouches d'impression	2,2 t	-
Piles et batteries	-	0.074 t (74 kg)

B. LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La mise en œuvre de notre Agenda 21 se traduit certes par un ajustement de nos politiques publiques au regard des 5 finalités du Développement Durable mais également par la capacité qu'a notre collectivité à revoir ses pratiques au regard des grands principes d'action du Développement Durable.

Plusieurs éléments de méthode sont donc indispensables pour nous réinterroger en permanence sur l'efficacité de notre action.



B.1 LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE INTERNE

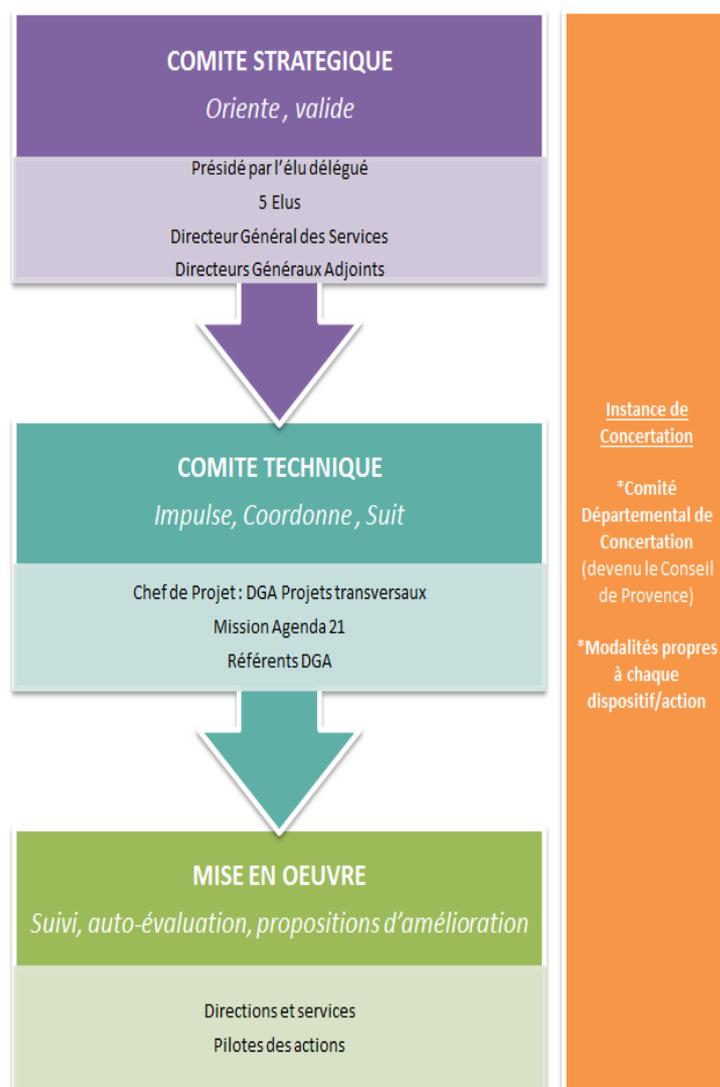
Pour porter cet ambitieux projet, le Département a confié le pilotage au plus haut niveau, via le comité stratégique présidé par l'élu délégué Bruno GENZANA. Il est composé de la Direction Générale des Services et de l'ensemble des Directions Générales Adjointes. Chaque réunion fait l'objet d'un relevé de décisions et d'un bilan d'avancement de la démarche. En 2016, ce Comité s'est réuni à 3 reprises.

Depuis le 21 septembre 2015, conformément aux souhaits de Bruno GENZANA et avec l'accord de la Présidente sa composition a été élargie à d'autres élus départementaux sensibles à cette thématique (Martine AMSELEM, Marie-Pierre CALLET, Rose-Marie INAUDI, Marine PUSTORINO, Michèle RUBIROLA-BLANC)

Une équipe dédiée (Mission Agenda 21), placée sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe Projets transversaux a la responsabilité de piloter et d'animer la démarche d'Agenda 21 avec l'appui du Service Environnement de la Société Publique Locale du Département (TERRA I3) via convention.

Dans chaque direction, des relais sont en place pour faire vivre la démarche.

La Mission s'appuie également sur un référent dans chaque Direction Générale Adjointe. Ces derniers contribuent, entre autres, à identifier et mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation et d'amélioration continue des actions adaptée à la collectivité.



B.2. L'ANIMATION DU DISPOSITIF

En 2016, la Mission Agenda 21 et la Direction de la Communication ont poursuivi leurs actions de sensibilisation s'appuyant notamment sur :

■ L'animation des cafés de l'Agenda 21 :

- « **Consommons malin, équitable et durable** » (avec la collaboration de la Direction de l'Environnement) - Étaient présentés : un vélo dynamo, une vidéo sur la COP21, une exposition présentant des solutions d'économie d'énergie dans une maison. Était également proposée la vente d'objets en bâches recyclées
- « **L'accélérateur de l'emploi, qu'est-ce que c'est ?** » (avec la collaboration de la Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire) - Visite guidée en continu pendant la pause méridienne de ce dispositif situé dans l'ovoïde.
- « **Marché de Noël des Producteurs de Provence de l'esplanade de Saint-Just** » (avec la collaboration de la Direction de l'Agriculture et la Direction des Services Généraux « La fabrique de Provence ») :
 - ✓ Plus de 30 producteurs présents pour faire découvrir et déguster leurs produits
 - ✓ Des food-trucks proposés aux agents et habitants des quartiers pour déjeuner au cœur de l'ambiance du marché, de ses animations musicales et dégustations autour des traditions de Noël en Provence
 - ✓ Le Café Agenda 21 pour déguster un verre de vin chaud et gagner des paniers gourmands (quizz) en découvrant comment le Département s'engage pour le développement durable (présentation des 60 actions pour une Provence Durable)
 - ✓ La fabrique de Provence pour profiter des nouveaux objets et produits réalisés avec les bâches recyclées du Département



■ La création d'un flyer présentant les axes et enjeux des « 60 actions pour une Provence Durable »



En 2017, la Mission Agenda 21 poursuivra l'animation des cafés de l'Agenda 21 et développera, en partenariat avec la Direction de la Communication, la communication interne et externe autour de la déclinaison du Plan d'action 2016-2018 et pour sensibiliser plus largement les habitants et agents au Développement Durable. L'élaboration d'un livret de sensibilisation aux gestes écoresponsables et la réalisation de « vidéos-tutos » sont les pistes actuellement envisagées.

B.3 LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Depuis 2011, différentes configurations d'équipe, divers groupes de travail en interne ou en externe, sont intervenus dans ce processus. Le concept d'Agenda 21 est déjà ancien, des méthodologies ont été expérimentées : il a été adapté à la réalité du Département. Après un Diagnostic, le Plan d'action, voté par l'Assemblée Départementale, en décembre 2013, a validé officiellement une centaine de fiches-actions. C'est la feuille de route de la collectivité. Elle couvre un large panorama des impacts des différentes politiques publiques, et des améliorations que la collectivité pense pouvoir y apporter. L'Agenda 21 du Département n'est pas en charge du destin de la planète, ni de celui du territoire bucco-rhodanien en tant que tel. Il détermine l'action du Département en tant que Collectivité Territoriale, c'est-à-dire dans ses domaines de compétences.

Le choix d'un Plan d'action voté pour 3 ans implique une régularité d'évaluation. Pour cela et afin d'associer au mieux les agents à la démarche, un processus **d'autoévaluation** des dispositifs présents dans le plan d'action a été lancé. Ces autoévaluations permettent de dégager des propositions d'amélioration, mais aussi des problématiques communes entre les dispositifs. C'est ainsi que, l'Agenda 21 nous permet d'observer les politiques publiques de la collectivité sous un angle nouveau en constatant les interactions entre celles-ci en termes de développement durable. Il nous oblige surtout à remettre l'utilisateur au cœur de nos pratiques.

Compte tenu de l'expérience tirée de ces entretiens 2014, le Comité STRAtégique (COSTRAT) de l'Agenda 21 a souhaité faire évoluer les modalités d'auto-évaluation des dispositifs. Le COSTRAT a opté pour l'animation de 9 ateliers collectifs (env. 10 participants) d'une demi-journée sur poste informatique à la Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Animées fin 2015, l'objectif de ces sessions a été de procéder à l'actualisation des fiches (contenus et résultats) et de faire le point sur les propositions d'amélioration formulées lors des auto-évaluations de 2014. Ces ateliers ont permis l'actualisation du Plan d'Action 2016-2018 et furent également l'occasion d'échanger les bonnes pratiques entre les différents services de l'administration.

Entre le 26 novembre et le 9 décembre 2015 se sont donc déroulées 9 sessions d'auto-évaluation des actions retenues dans le Plan d'Action de l'Agenda 21. Ces sessions avaient pour objectif d'assurer une mise à jour des feuilles de route des 101 actions (contenu et résultats 2014-2015) intégrant notamment des indicateurs d'avancement (action et propositions d'amélioration), voire de nouvelles propositions. 45 pilotes sur 56 (80%) ont assisté aux 9 sessions de travail organisées par la Mission Agenda 21, et 100% des feuilles de route ont été actualisées.

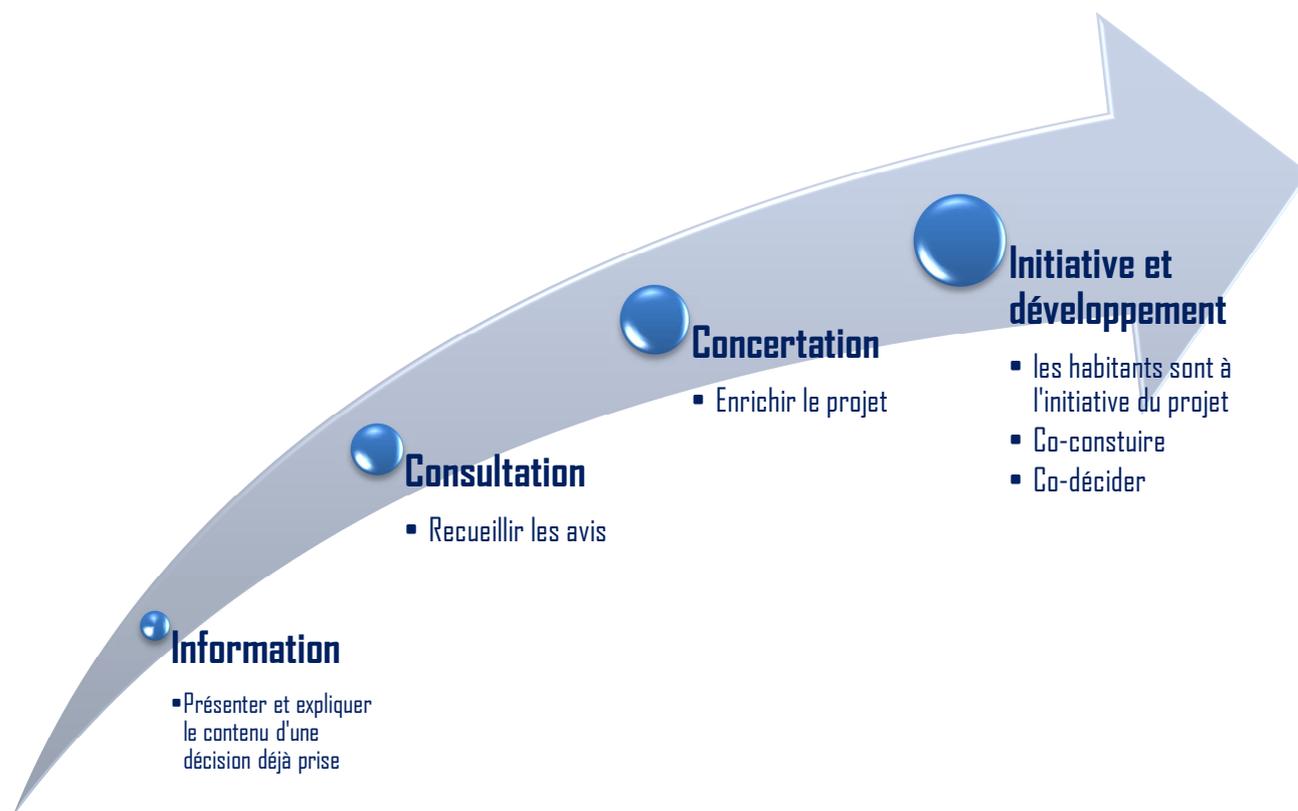
La majorité des participants a largement plébiscité de mode de travail, leur assurant une mise à jour la plus complète possible de leur(s) feuille(s) de route avec un appui et des échanges avec des collègues d'autres Directions.

Dans cet esprit d'amélioration continue et assez naturellement le Département a pris la mesure des suggestions du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer afin de « passer le cap d'un agenda 21 interne vers un agenda 21 de territoire ». Le Département a engagé plusieurs actions :

Pistes d'amélioration	Actions en cours ou à venir du Département
<p>Améliorer la démarche participative et développer l'ouverture vers l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le partenariat avec le Comité Départemental de Concertation (CDC), devenu récemment le Conseil de Provence - Consultation du public et des usagers (opportunité des Etats Généraux de Provence) - Interactions avec d'autres collectivités et partenaires (partenariats et réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avril-décembre 2015 : Transmission des avis du CDC aux pilotes d'action A21 et réponses des pilotes aux avis du CDC ▪ Juin-Décembre 2015 : Etats Généraux de Provence (6 000 contributions, 30 réunions, 66 auditions,... autour de 4 thèmes de Développement Durable)* ▪ Décembre 2015 : Premier diagnostic des modalités de participation des usagers (individuels ou collectifs) et des partenaires ▪ Novembre 2015 : Etat des lieux des A21 locaux et propositions de mise en œuvre d'un réseau départemental
<p>Inscrire la démarche dans une dimension stratégique : impacts des actions engagées au regard des enjeux identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mai-Septembre 2016 : Plan d'Action 2016-2018 en cohérence avec les orientations des EGP (présentées le 28/02/2016)

B.4 LES MODALITES DE PARTICIPATION DES USAGERS

Outre la grande démarche participative engagée lors des Etats Généraux de Provence, chaque dispositif ou action dispose de ses propres modalités de relation à l'utilisateur qui peuvent aller de la simple information à une véritable co-construction :



Les autoévaluations des actions Agenda21 du plan d'action précédent ont permis d'identifier les types d'utilisateurs concernés par ces dispositifs et de repérer la manière dont ils sont associés à la construction de nos politiques publiques.

L'analyse de la centaine de dispositifs a permis de mettre en avant que plus 1/3 de nos utilisateurs (35%) sont des institutionnels et des collectivités locales (Communes, EPCI, syndicats mixtes), 21% sont des agents ou services internes du Département, 18% sont des associations et des fédérations, et plus d'1/4 sont des citoyens ou des bénéficiaires.

Concernant les modalités de participation des utilisateurs, près de 40% sont formalisées au travers de comités de pilotages, de réunions techniques ou de groupes de travail, 20% relèvent uniquement du champ de la simple information via la diffusion de plaquettes d'information, d'articles dans nos différents médias (web, journaux) et de réunions publiques, 1/3 intègrent directement l'utilisateur par des réunions de concertation et des enquêtes de satisfaction et 8% se traduisent par des conventions de partenariat.



Mission AGENDA 21

Direction Générale Adjointe Projets transversaux

Département des Bouches-du-Rhône

Hôtel du département

52 avenue de Saint Just

13256 Marseille cedex 20

Tel : 04 13 31 14 63

Mèl : agenda21@cg13.fr

